

CG-BUR(2022)45-DEC
21 mars 2022

**Réunion du Bureau du Congrès
Lundi 21 mars 2022**

Rapport abrégé de la réunion – Liste des points discutés et des décisions prises

1. Le Président du Congrès, Leendert VERBEEK, a ouvert la réunion. La liste des participants figure en Annexe 1.
2. Le Bureau a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe 2.
3. Le Bureau a pris note de la communication du Président du Congrès.
4. Le Bureau a pris note de la communication du Secrétaire Général du Congrès.
5. Le Bureau a pris note de l'information sur les réunions du Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux et du Bureau de la Chambre des régions tenues le 21 mars 2022.
6. Le Bureau a poursuivi sa discussion sur la situation en Ukraine et a pris note des dernières décisions du Comité des Ministres en particulier des Résolutions CM/Res(2022)1 et 2 et du fait que la Fédération de Russie n'est plus un État membre du Conseil de l'Europe.

Il a également noté qu'un débat spécial se tiendra le premier jour de la session au cours duquel la déclaration du Bureau sera présentée par le Président pour adoption par le Congrès, comme indiqué dans le Document CG(2022)42-21 et a approuvé les amendements du rapporteur tels que figurant dans les Documents CG(2022)42-21AMDT et CG(2022)42-21AMDT2. La version consolidée du projet de déclaration, prenant en compte les amendements proposés dans les documents CG(2022)42-21-AMDT et CG(2022)42-21-AMDT2 figurent en Annexe III.

En outre, le Bureau a décidé de mobiliser son réseau et ses contacts pour soutenir les autorités locales et régionales en Ukraine et de développer une section de son site web consacrée à la situation en Ukraine pour permettre aux membres et aux associations de publier des initiatives d'assistance aux villes ukrainiennes.

7. Le Bureau a pris note de l'information sur la mise en application du budget 2022. Il a pris note du non-paiement, par la Fédération de Russie, de sa contribution et a réitéré son appel, suite à sa réunion extraordinaire du 28 février, à l'attention des États membres afin d'assurer la viabilité budgétaire de l'Organisation et d'éviter que le Conseil de l'Europe ne subisse un quelconque préjudice financier. A cet égard, le Bureau a pris note qu'il sera informé des mesures d'urgence mises en œuvre par l'Organisation pour faire face à cette situation.
8. Le Bureau a poursuivi ses discussions sur le fonctionnement et les méthodes de travail du Congrès, à la lumière de la contribution des délégations nationales au Congrès, des associations nationales et des groupes politiques et a convenu de reprendre l'examen de cette question en vue de tirer des conclusions lors de la réunion du Bureau en juin.
9. Le Bureau a approuvé les modifications de la composition des délégations nationales telles que figurant dans le Document CG-BUR(2022)45-27 et l'avant-projet de résolution sur la vérification des pouvoirs des nouveaux membres et les nouvelles procédures de nomination figurant dans le Document CG-BUR(2022)45-38.
10. Le Bureau a pris note du calendrier des réunions et a adopté le projet d'ordre du jour de la 42^e Session du Congrès, tels qu'ils figurent dans les Documents CG(2022)42-01 et CG(2022)42-OJ. Le Bureau a approuvé la présidence des séances plénières telles qu'elles figurent dans le Document CG-BUR(2022)45-35 et la liste des délégués jeunes pour 2022, telle qu'elle figure dans le Document CG-BUR(2022)45-34. Le Bureau a également convenu, afin de faciliter les débats, qu'une traduction et une interprétation en russe seraient exceptionnellement assurées lors de la 42^e session.

11. Le Bureau a pris note des informations sur les activités des commissions. En outre, il a remercié Hasan AKGÜN, maire de Büyükçekmece, Turquie, pour son aimable invitation à tenir une réunion de la commission de suivi le 30 juin 2022 et a donné son approbation sous réserve des règles du Congrès en matière de neutralité budgétaire. Il a pris note du rapport du Président de la commission des questions d'actualité sur le suivi de la déclaration émise le 4 novembre 2021 par le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe concernant la Bulgarie et a chargé le Président de la commission des questions d'actualité d'envoyer une lettre au chef de la délégation bulgare à cet égard.
12. Le Bureau a pris note des activités de coopération du Congrès dans les Etats membres et les régions voisines, telles qu'elles figurent dans le Document CG-BUR(2022)45-36 et a décidé d'organiser une présentation des activités de coopération du Congrès lors de la session d'octobre.
13. Le Bureau a pris note de la liste des rapporteurs du Bureau et représentants dans des instances extérieures, telle que figurant dans le Document CG-BUR(2022)45-29.
14. Le Bureau a examiné les propositions concernant les porte-paroles thématiques du Congrès telles qu'elles figurent dans le Document CG-BUR(2022)45-30.
15. Le Bureau a pris note de la demande de Statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès de la part de la République kirghize, telle qu'elle figure dans le Document CG-BUR(2022)45-39., et a tenu un échange de vues sur cette demande et décidé d'en poursuivre l'examen lors de sa prochaine réunion en juin.
16. Le Bureau a approuvé la demande de statut de Partenaire observateur auprès du Congrès de la Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe (FEDRE).
17. Le Bureau a pris note du calendrier des élections locales et régionales tel que figurant dans le Document CG-BUR(2022)45-32.
18. Le Bureau a pris note de la situation de la démocratie locale en Turquie et de la situation de Nurhayat ALTUN et Leyla GÜVEN, anciens membres de la délégation turque auprès du Congrès.
19. Le Bureau a pris note de la composition des organes statutaires des institutions européennes partenaires du Congrès telle que figurant dans le Document CG-BUR(2022)45-37.
20. Le Bureau a pris note que le premier Prix du Maire Paweł Adamowicz a été remis à Henriette REKER, Maire de Cologne, Allemagne.
21. Le Bureau a pris note de la liste des réunions du Congrès en 2022 telles que figurant dans le Document CG-BUR(2022)45-33.
22. Le Bureau a adopté le présent rapport abrégé de la réunion – Liste des points discutés et des décisions prises tels que figurant dans le Document CG-BUR(2022)45-DEC.

Annexe 1 – Liste des participants

Leendert VERBEEK, Pays-Bas, (R, SOC/V/DP), Président du Congrès – à distance
 Bernd VÖHRINGER, Allemagne, (L, PPE/CCE), Président de la Chambre des pouvoirs locaux
 Harald SONDEREGGER, Autriche, (R, PPE/CCE), Président de la Chambre des régions
 Xavier CADORET, France, (L, SOC/V/DP)
 Gunn Marit HELGESEN, Norvège, (R, PPE/CCE)
 Konstantinos KOUKAS, Grèce, (L, PPE/CCE)
 Martine DIESCHBURG-NICKELS, Luxembourg, (L, GILD)
 Emin YERITSYAN, Arménie (L, PPE/CCE)
 Tunç SOYER, Turquie (R, SOC/V/DP) – à distance
 Sevdia UGREKHELIDZE, Géorgie, (L, PPE/CCE)
 Lia MONTALTI, Italie, (R, SOC/V/DP – à distance
 John WARMISHAM, Royaume-Uni (L, SOC/V/DP)
 Cecilia DALMAN EEK, Suède, (R, SOC/V/DP)
 Oksana DERKACH, Ukraine (L, PPE/CCE)

Présidents des commissions :

Thomas ANDERSSON, Suède, (R, GILD), Commission des questions d'actualité
 Jelena DRENJANIN, Suède, (L, PPE/CCE), Commission de la gouvernance – à distance
 Gudrun MÖSLER-TÖRNSTRÖM, Autriche, (L, SOC/V/DP), Commission de suivi

Président sortant :

Anders KNAPE, Suède, (L, PPE/CCE)

Présidents des groupes politiques du Congrès :

Anders KNAPE, Suède, (L, PPE/CCE)
 Marc COOLS, Belgique, (L, GILD)
 Karl-Heinz LAMBERTZ, Belgique, (R, SOC/V/DP)
 Svitlana BOHATYRCHUK KRYVKO, Ukraine, (R, CER)

Secrétariat :

Andreas KIEFER, Secrétaire Général
 Rafael BENITEZ, Directeur du Congrès
 Dolores RÍOS TURÓN, Cheffe du Service de la Séance et Secrétaire du Bureau
 Renate ZIKMUND, Secrétaire exécutive de la Chambre des pouvoirs locaux
 Dmitri MARCHENKOV, Secrétaire exécutif de la Chambre des régions
 Stéphanie POIREL, Cheffe de la Division des commissions statutaires
 Fatima NOUICER, Co-secrétaire du Bureau
 Katyana VASILEVA, Assistante du Bureau

Annexe 2 – Ordre du jour

1.	Ouverture de la réunion		
2.	Adoption de l'ordre du jour	CG-BUR(2022)45-OJprov CG-BUR(2022)44-DEC CG-BUR(2022)43-DEC	<i>Déc.</i>
3.	Communication du Président du Congrès		<i>Info.</i>
	Missions et rencontres du Président du Congrès	CG-BUR(2022)45-24	
4.	Communication du Secrétaire Général du Congrès		<i>Info.</i>
	Missions et rencontres du Secrétaire Général du Congrès	CG-BUR(2022)45-25 Rapport d'activité	
5.	Bureau des chambres – Réunions du 21 mars 2022	CPR-BUR(2022)33-OJ 18.03 CPL-BUR(2022)33-OJ	<i>Info.</i>
6.	Agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine	CG(2022)42-21 CG-BUR(2022)45-26 18.03 CG(2022)42-21-AMDT	<i>Info.</i> <i>Info.</i> <i>Déc.</i>
7.	Budget du Congrès Mise en œuvre du budget pour 2022		<i>Info.</i>
8.	Suivi de la discussion sur le fonctionnement et les méthodes de travail du Congrès		<i>Info.</i>
9.	Délégations nationales Rapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC/V/DP) Aleksandra MALETIĆ, Serbie (R, PPE/CCE)		
9.1	Modifications de la composition des délégations nationales	16.03 CG-BUR(2022)45-27REV	<i>Déc.</i>
9.2	Avant-projet de résolution sur la vérification des pouvoirs des nouveaux membres et les nouvelles procédures de nomination	18.03 CG-BUR(2022)45-38	<i>Déc.</i>
10.	42^e Session du Congrès		
10.1	Répartition des travaux	CG(2022)42-01	<i>Info.</i>
10.2	Adoption du projet d'ordre du jour	CG(2022)42-OJ	<i>Déc.</i>
10.3	Présidence des séances plénières	18.03 CG-BUR(2022)45-35REV	<i>Info.</i>
10.4	Délégués jeunes en 2022	16.03 CG-BUR(2022)45-34REV	<i>Info.</i>

11.	Travaux des commissions		
	Suivi donné à la déclaration publique de 4 novembre 2021 par le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants du Conseil de l'Europe (CPT)	Lien	<i>Info.</i>
12.	Activités de coopération du Congrès dans les États membres et les régions voisines	21.03 CG-BUR(2022)45-36	<i>Déc.</i>
13.	Représentants du Congrès dans des instances extérieures	CG-BUR(2022)45-29	<i>Info.</i>
14.	Porte-paroles thématiques du Congrès	CG-BUR(2022)45-30	<i>Info.</i>
15.	Demande du Statut de Partenaire pour la démocratie locale par la République kirghize	CG-BUR(2022)45-39	<i>Déc.</i>
		CG-BUR(2022)45-40	<i>Déc.</i>
16.	Demande de statut de Partenaire observateur auprès du Congrès par la Fondation pour l'économie et le développement des régions d'Europe (FEDRE)	CG-BUR(2022)45-31	<i>Déc.</i>
17.	Elections locales et régionales	18.03 CG-BUR(2022)45-32	<i>Info.</i>
18.	Démocratie locale et régionale		
18.1	Turquie	News	<i>Info.</i>
18.2	Situation de Nurhayat Altun et Leyla Güven		
19.	Institutions européennes partenaires du Congrès	CG-BUR(2022)45-37 (English only)	<i>Info.</i>
20.	Comité européen des Régions (CdR)		
	Prix Mayor Paweł Adamowicz Award 2021	News	<i>Info.</i>
21.	Réunions du Congrès	CG-BUR(2022)45-33	<i>Info.</i>
22.	Questions diverses		
23.	Adoption du rapport abrégé de la réunion	CG-BUR(2022)45-DEC	<i>Déc.</i>
	Clôture de la réunion		
	Date de la prochaine réunion : mardi 14 juin 2022		

Annexe 3 – Version consolidée du projet de déclaration

La guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux :

1. Gardant à l'esprit les Résolutions du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe CM/Res(2022)1 et CM/Res(2022)2 ;
2. gardant à l'esprit la Résolution A/RES/ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'agression contre l'Ukraine, adoptée le 2 mars 2022 ;
3. condamne avec la plus grande fermeté, la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international et du Statut du Conseil de l'Europe ;
4. déplore les pertes en vies humaines, les souffrances humaines et les destructions causées par la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné un nombre sans précédent de réfugiés et de personnes déplacées sur le continent européen, jamais vu depuis la Seconde Guerre mondiale ;
5. appelle la Fédération de Russie à cesser immédiatement et sans condition sa guerre contre l'Ukraine, à cesser les bombardements des infrastructures civiles et des zones résidentielles, à assurer des couloirs humanitaires pour l'évacuation en toute sécurité des civils, à mettre fin aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et à retirer ses troupes ;
6. exprime son soutien plein et résolu à l'Ukraine et sa solidarité avec son peuple qui fait preuve d'une fermeté et d'un courage admirables dans la défense de son pays ;
7. condamne l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol et la reconnaissance par la Fédération de Russie des oblasts ukrainiens de Donetsk et de Louhansk en tant qu'entités indépendantes, et dénonce les tentatives de création d'une entité illégale similaire dans l'oblast de Kherson en Ukraine ;
8. exprime son attachement indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues ;
9. souligne le rôle fondamental du Conseil de l'Europe, en tant qu'organisation fondée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour défendre les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en Europe et assurer la coexistence pacifique des nations en Europe;
10. rappelle, à cet égard, que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres en vue de sauvegarder et de réaliser les idéaux et principes qui sont leur patrimoine commun et de faciliter leur progrès économique et social ;
11. souligne que la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine constitue une attaque contre les principes et les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit que le Conseil de l'Europe représente, promeut et défend ;
12. souligne en outre que la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine compromet gravement la capacité de fonctionnement des autorités locales et régionales en Ukraine et inflige de graves souffrances au peuple ukrainien ;
13. reconnaît le rôle clé que jouent les autorités locales et régionales en Ukraine pour faire face aux conséquences humanitaires désastreuses auxquelles les citoyens sont confrontés du fait de la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine;
14. condamne l'intimidation, l'enlèvement et le meurtre de représentants élus locaux et régionaux ukrainiens par les forces russes ;
15. appelle à la libération immédiate des représentants élus enlevés ;
16. souligne le rôle du Congrès dans la contribution au but et aux objectifs du Conseil de l'Europe et dans la construction de la démocratie locale et régionale, dont les valeurs sont profondément enracinées dans la nation, l'identité et les institutions ukrainiennes ;

17. se félicite des efforts déployés par les autorités locales et régionales des États membres du Conseil de l'Europe et leurs associations pour soutenir leurs homologues et les citoyens ukrainiens ;

18. demande à la Fédération de Russie de respecter ses obligations en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire.

Le Congrès souligne que la démocratie, la gouvernance à plusieurs niveaux et les droits de l'homme sont plus forts que la guerre, soutient fermement l'Ukraine et son peuple, et appelle toutes les collectivités locales et régionales d'Europe, et au-delà, à rester unies et déterminées dans leur solidarité et leur soutien à la nation ukrainienne, son peuple et ses autorités.